



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-179

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2021

Sommaire

Direction générale des finances publiques /

13-2021-07-01-00022 - Arrêté portant délégation de signature en vue d autoriser la vente des biens meubles saisis (1 page)	Page 4
13-2021-07-01-00014 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d Azur et du département des Bouches-du-Rhône, devant les juridictions de l'expropriation (2 pages)	Page 6
13-2021-07-01-00005 - Décision de délégation de signature au Contrôleur budgétaire en région et à ses services (2 pages)	Page 9
13-2021-07-01-00015 - Décision de délégation générale de signature au directeur du pôle juridique et comptable et à son adjoint (2 pages)	Page 12
13-2021-07-01-00017 - Décision de délégation générale de signature à la directrice du pôle pilotage et ressources et à son adjoint (1 page)	Page 15
13-2021-07-01-00008 - Décision de délégation générale de signature au directeur du pôle Expertise et Service aux Publics et à son adjoint (2 pages)	Page 17
13-2021-07-01-00006 - Décision de délégation générale de signature au responsable de la Mission départementale Risques et Audit (1 page)	Page 20
13-2021-07-01-00021 - Délégation de signature du conciliateur fiscal et de ses adjoints (2 pages)	Page 22
13-2021-07-01-00004 - Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal pour la DRFIP PACA et du département des Bouches-du-Rhône (21 pages)	Page 25
13-2021-07-01-00019 - Délégation de signature pour l'Equipe départementale de Renfort (2 pages)	Page 47
13-2021-07-01-00011 - Délégation de signature pour la gestion domaniale (2 pages)	Page 50
13-2021-07-01-00013 - Délégation de signature pour les avis d'évaluations (2 pages)	Page 53
13-2021-07-01-00012 - Délégation de signature pour les encadrants (2 pages)	Page 56
13-2021-07-01-00010 - Délégation de signature pour les successions vacantes dans le département des Bouches-du-Rhône (2 pages)	Page 59
13-2021-07-01-00009 - Délégation spéciale de signature pour le Pôle Expertise et Service Aux Publics (4 pages)	Page 62
13-2021-07-01-00016 - Délégation spéciale de signature pour le Pôle Juridique et Comptable (6 pages)	Page 67
13-2021-07-01-00007 - Délégation spéciale de signature pour les missions rattachées (2 pages)	Page 74

13-2021-07-01-00018 - Délégation spéciale du Pôle Pilotage et Ressources (2 pages)

Page 77

13-2021-07-01-00020 - Nomination du Conciliateur fiscal départemental et de ses adjoints (1 page)

Page 80

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00022

Arrêté portant délégation de signature en vue
d autoriser la vente des biens meubles saisis



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Article 1 - Délégation de signature est accordée à :

- M. Emmanuel GAILLARDON, administrateur général des Finances publiques,
 - M. Luc ESTRUCH, administrateur des Finances publiques,
 - Mme Franciane MOURGAPAMODELY, administratrice des Finances publiques adjointe,
- en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00015 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00014

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, devant les juridictions de l'expropriation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, devant les juridictions de l'expropriation

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le code de l'expropriation notamment son article R 212-1 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les agents mentionnés ci-dessous sont désignés comme suppléants de l'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône dans les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès des juridictions de l'expropriation, sous réserve que l'agent désigné n'a pas donné l'avis d'estimation préalable aux offres d'indemnité, pour le compte de l'autorité expropriante :

- M. ROUANET Philippe, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- M. BARSELO Alain, inspecteur des Finances publiques,
- M. CANESSA Claude, inspecteur des Finances publiques,
- Mme CRISTANTE Sylvie, inspectrice des Finances publiques,
- M. DROMARD Jean-Pierre, inspecteur des Finances publiques,
- Mme FABRE-VALANCHON Véronique, inspectrice des Finances publiques,
- M. LONGCHAMPS Philippe, inspecteur des Finances publiques,
- M. MELLOUL Michel, inspecteur des Finances publiques,
- M. OLMEZOGLU Arthur, inspecteur des Finances publiques,
- Mme TOUTAIN Patricia, inspectrice des Finances publiques.

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00008 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et dans les locaux de la division des missions domaniales, 52 Rue Liandier, 13008 Marseille et 10 avenue de la Cible, 13626 Aix-en-Provence cedex 1.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00005

Décision de délégation de signature au
Contrôleur budgétaire en région et à ses services



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Décision de délégation de signature au Contrôleur budgétaire en région et à ses services

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'Etat, modifié par les décrets n° 2002-1502 du 18 décembre 2002 et 2005-436 et 2005-437 du 9 mai 2005 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée à :

M. Jean-François DAGUES, administrateur civil, expert de haut niveau auprès du directeur régional des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- au contrôle budgétaire des établissements publics administratifs de l'État dont le siège se situe dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- aux groupements d'intérêt public (GIP) soumis au contrôle économique et financier de l'État, dont le siège se situe dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine TESTART, inspectrice des Finances publiques en sa qualité d'adjointe du contrôleur budgétaire en région ;
- M. Thomas BARRET, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Delphine PEYRE, inspectrice des Finances publiques ;

- Mme Christelle ROTH, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Maryse FONTA, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- M. Boussamah KREOUCH, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Géraldine RIBAL, contrôleuse des Finances publiques ;
- M. Vincent GOMIS, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Isabelle BENCHAOULIA, agente des Finances publiques ;

pour viser tous les engagements juridiques soumis aux contrôles prévus à l'article 1, à l'exception des refus de visa ou des avis défavorables.

Article 3 - Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00001 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 5 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif du département.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00015

Décision de délégation générale de signature
au directeur du pôle juridique et comptable et à
son adjoint



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

**Décision de délégation générale de signature
au directeur du pôle juridique et comptable et à son adjoint**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence- Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-55-3 et R.2333-82-4 ;

Vu le décret n° 2016-838 du 24 juin 2016 ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2016 relatif aux manifestations artistiques de qualité organisées par les casinos ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel GAILLARDON, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle juridique et comptable de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et à son adjoint M. Luc ESTRUCH, administrateur des Finances publiques, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 - le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00013 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 4 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif du département.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00017

Décision de délégation générale de signature à la
directrice du pôle pilotage et ressources
et à son adjoint



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

**Décision de délégation générale de signature à la directrice du pôle pilotage et ressources
et à son adjoint**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances
publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances
publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence Alpes
Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des
Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et
du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la
date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances
publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Andrée AMMIRATI, administratrice générale des Finances
publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et à son adjoint, M. Jean-Louis BOTTO,
administrateur des Finances publiques, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer,
seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous les actes relatifs à ma
gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que
cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions
exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00017 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes
administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 4 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif du département.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021
L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00008

Décision de délégation générale de signature au
directeur du pôle Expertise et Service aux Publics
et à son adjoint



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

**Décision de délégation générale de signature au directeur du pôle Expertise et Service aux Publics
et à son adjoint**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence-
Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des
Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et
du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la
date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances
publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son an-
nexe IV ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-55-3 et R.2333-82-4 ;

Vu le décret n° 2016-838 du 24 juin 2016 ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2016 relatif aux manifestations artistiques de qualité organisées par les casinos ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à M. Yvan HUART, administrateur général des Finances
publiques, directeur du pôle Expertise et Service aux Publics de la direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et à son adjoint M. David KARLE,
détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques ;

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou
concurrentement avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas
d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les
tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à M. Yvan HUART, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Expertise et Service aux Publics de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et à son adjoint M. David KARLE, détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques, à l'effet de signer les décisions prises sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt au titre de l'organisation de manifestations artistiques de qualité, sans limitation de montant.

Article 4 – le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 3 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00006

Décision de délégation générale de signature au
responsable de la Mission départementale
Risques et Audit



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

**Décision de délégation générale de signature au responsable
de la Mission Départementale Risques et Audit**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques RUSSO, administrateur des Finances publiques, responsable départemental risques et audit, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00002 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00021

Délégation de signature du conciliateur fiscal et
de ses adjoints

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 1^{er} juillet 2021 désignant :

- M. Luc ESTRUCH, administrateur des Finances publiques, adjoint du directeur du pôle juridique et comptable, conciliateur fiscal départemental ;
- M. Stéphane BOURDON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des affaires juridiques, conciliateur fiscal départemental adjoint;
- Mme Odile DULOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Luc ESTRUCH, conciliateur fiscal départemental et à M. Stéphane BOURDON et Mme Odile DULOT, en leur qualité de conciliateur fiscal départemental adjoint, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1°- sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2°- sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

3°- dans la limite de 200 000€, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

4°- dans la limite de 305 000€, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5°- sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6°- sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2 – Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00012 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 3 – Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00004

Délégation de signature en matière de
contentieux et gracieux fiscal pour la DRFIP
PACA et du département des Bouches-du-Rhône



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE
16, Rue Borde
13 357 Marseille Cedex 20

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1649 nonies, les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 170 ter, 170 quinquies, 170 sexies 170 septies F, 170 septies H, 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du directeur général du 9 juillet 2005, publiée au BOI le 4 août 2005, sous la référence 13 D-1-05 n°135 autorisant les directeurs compétents pour statuer sur les demandes d'agrément fiscal des articles 170 quinquies et suivants de l'annexe IV au code général des impôts, à déléguer leur signature en la matière à certains collaborateurs ;

Vu la décision du directeur général du 23 décembre 2019, publiée au BOFIP le 29 juin 2020, sous les références BOI-ENR-DMTG-10-20-30-60, BOI-ENR-DMTG-10-20-30-70 et BOI-SJ-AGR-50-40, autorisant les directeurs compétents pour statuer sur les demandes de conventions ou d'adhésion à des conventions existantes prévues par l'article 795 A du code général des impôts.

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, grades et seuils de compétence sont précisés en annexes, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

1/21

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

10° les agréments fiscaux prévus aux articles 44 septies – II, 209-II, 238 bis-4 et 1465 du code général des impôts ;

11° les conventions prévues à l'article 795A du code général des impôts.

Article 2 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00020 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des
Bouches-du-Rhône,

signé

Catherine BRIGANT

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

CONTENTIEUX ET GRACIEUX D'ASSIETTE (1° et 4° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT		DATE
			CONTENTIEUX	GRACIEUX	
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	200 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	200 000 €	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	200 000 €	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	200 000 €	150 000 €	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2017

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Inspecteur principal	AMSELLE	Antoine	150 000 €	16 mai 2019
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	150 000 €	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	150 000 €	20 février 2015
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	150 000 €	1 ^{er} septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	150 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur divisionnaire	LANGEVIN	Sylvie	150 000 €	1 ^{er} septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur divisionnaire	VIRGAL	Robert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Inspecteur	ANSELME	Isabelle	80 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur	BARRAL	Annick	80 000 €	22 octobre 2018
Inspecteur	BARTS	Hélène	80 000 €	22 mars 2021
Inspecteur	BELTRAMELLI	Claire	80 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	BOURRAS	Marlène	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	COURTOT	Thierry	80 000 €	1 ^{er} septembre 2015
Inspecteur	COZEMA-SAMAMA	Catherine	80 000 €	3 septembre 2018
Inspecteur	CROUZET	Alain	80 000 €	1 ^{er} septembre 2015
Inspecteur	DIAZ	Eric	80 000 €	1 ^{er} février 2016
Inspecteur	FLANDERINCK-VASSEUR	Maryline	80 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur	GONIN	Patricia	80 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	GUERIN	Virginie	80 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	MANATTINI-CROUZET	Laurence	80 000 €	2 septembre 2013
Inspecteur	MARCELIN	Magali	80 000 €	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur	MEDKOUR	Ahmed	80 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	MEHRAZ	Sabrina	80 000 €	22 mars 2021
Inspecteur	SANCHEZ	Sophie	80 000 €	3 novembre 2020
Inspecteur	VERRON	Evelyne	80 000 €	2 septembre 2019
Inspecteur	VIEL	Alexandre	80 000 €	2 septembre 2013

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT (CONTENTIEUX / GRACIEUX)	DATE
Contrôleur principal	BENDJOUDI	Lynda	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	NOEL	Véronique	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur principal	SOURDEAU	Jean-Louis	30 000 €	2 septembre 2013
Contrôleur	DE GRIGORIEFF	Valentine	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Contrôleur	JOULIE	Josselyne	30 000 €	1 ^{er} octobre 2015
Contrôleur	MARTINEZ	Xavier	30 000 €	1 ^{er} septembre 2015
Contrôleur	SEGAUD	Annie	30 000 €	1 ^{er} janvier 2018

**SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL
DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE -ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :
CONTENTIEUX ET GRACIEUX DU RECOUVREMENT, Y COMPRIS LES DÉCISIONS PRISES SUR LES CONTESTATIONS RELATIVES AU RECOUVREMENT
PRÉVUES AUX ARTICLES L. 281 ET L. 283 DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES (4° et 6° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT		DATE
			CONTENTIEUX	GRACIEUX	
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	200 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	200 000 €	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	200 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	200 000 €	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	200 000 €	150 000 €	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	200 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	150 000 €	150 000 €	20 février 2015
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	150 000 €	150 000 €	1 ^{er} septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	150 000 €	Néant	1 ^{er} janvier 2018
Inspecteur divisionnaire	LANGEVIN	Sylvie	150 000 €	Néant	1 ^{er} septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	150 000 €	Néant	1 ^{er} septembre 2020

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :
DEMANDES DE DÉGRÈVEMENT DE TAXE FONCIÈRE POUR PERTES DE RÉCOLTES, DEMANDES DE PLAFONNEMENT EN FONCTION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES COTISATIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE ET DE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE ET DE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (2° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	375 000 €	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	375 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	375 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	375 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	375 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur Principal	AMSELLE	Antoine	170 000 €	16 mai 2019
Inspecteur Principal	BOSC	Xavier	170 000 €	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur Principal	DULOT	Odile	170 000 €	18 février 2017
Inspecteur divisionnaire	VIRGAL	Robert	170 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	BARRAL	Annick	115 000 €	3 septembre 2018
Inspecteur	BELTRAMELLI	Claire	115 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur	COZEMA-SAMAMA	Catherine	115 000 €	3 septembre 2018
Inspecteur	CROUZET	Alain	115 000 €	18 février 2017
Inspecteur	MEDKOUR	Ahmed	115 000 €	1 ^{er} septembre 2020

**DEMANDES CONTENTIEUSES DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE
FONDÉES SUR LES DISPOSITIONS DU II DE L'ARTICLE 1691 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (3° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	200 000 €	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	200 000 €	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	200 000 €	1 ^{er} septembre 2017

;

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

**DÉCISIONS PRISES SUR LES DEMANDES GRACIEUSES DE DÉCHARGE DE L'OBLIGATION DE PAIEMENT SOLIDAIRE
FONDÉES SUR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 247 DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES (5° de l'article 1)**

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	305 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	305 000 €	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	305 000 €	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	305 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	305 000 €	15 avril 2021

SEUILS DE COMPETENCE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

DEMANDES DE PROROGATION DE DÉLAI PRÉVUES À L'ARTICLE 1594-0G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (7° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	Sans limitation de montant	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2017

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE POUR :

PRÉSENTER DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES DES REQUÊTES, MÉMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	200 000 €	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	200 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	200 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE POUR :

PRÉSENTER DEVANT LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE DES REQUETES, MEMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	Montant	DATE
Inspecteur	BOURRAS	Marlène	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	DIAZ	Eric	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	FLANDERINCK-VASSEUR	Maryline	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	GUERIN	Virginie	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	MANATTINI-CROUZET	Laurence	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	MEHRAZ	Sabrina	15 000 €	22 mars 2021
Inspecteur	VIEL	Alexandre	15 000 €	1 ^{er} janvier 2019

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE POUR :

PRÉSENTER DEVANT LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES DES REQUÊTES, MÉMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	500 000 €	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	500 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	500 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	500 000 €	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DANESI	François-Xavier	300 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	DULOT	Odile	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur principal	GOURMELON	Hubert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	Sans limitation de montant	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur divisionnaire	JOUVE	Isabelle	300 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE POUR :

PRÉSENTER DEVANT LA JURIDICTION JUDICIAIRE DE PREMIER DEGRE DES REQUETES, MEMOIRES, CONCLUSIONS OU OBSERVATIONS

GRADE	NOM	Prénom	Montant	DATE
Inspecteur	ADAM	Blandine	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	ALLANCHE	Faustine	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	BERTHELEMY	Cyrille	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	BOEUF	Alexandra	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	DANY	Guillaume	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	FRANCHETTO	Cyril	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	JOURNIAC	Chloé	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	LANDI	Bruno	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019
Inspecteur	RUIZ	Julie	30 000 €	1 ^{er} janvier 2019

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

TOUS DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION COMPTABLE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES ET GRACIEUSES
(8° de l'article 1)

GRADE	NOM	Prénom	Montant	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	16 mars 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} octobre 2017
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021
Administrateur des Finances publiques adjoint	BALACE	Carole	Sans limitation de montant	24 février 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	SACRE	Martin	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	BOURDON	Stéphane	Sans limitation de montant	1 ^{er} mars 2016
Administrateur des Finances publiques adjoint	MOURGAPAMODELY	Franciane	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2020
Administrateur des Finances publiques adjoint	COSCO	Pascale	Sans limitation de montant	1 ^{er} septembre 2017
Inspecteur principal	AMSELLE	Antoine	150 000 €	16 mai 2019
Inspecteur principal	BOSC	Xavier	150 000 €	1 ^{er} janvier 2020
Inspecteur principal	DULOT	Odile	150 000 €	20 février 2015
Inspecteur principal	ZACHAREWICZ	Frédéric	150 000 €	1 ^{er} septembre 2016
Inspecteur divisionnaire	RIVETTI	Christine	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020
Inspecteur divisionnaire	VERAN	Jean-Paul	150 000 €	1 ^{er} septembre 2019
Inspecteur divisionnaire	VIRGAL	Robert	150 000 €	1 ^{er} septembre 2020

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 44 SEPTIES – II DU CODE GENERAL DES IMPOTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	15 000 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	15 000 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	15 000 000 €	15 avril 2021

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 209-II DU CODE GENERAL DES IMPOTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	10 000 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	10 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	10 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	10 000 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	10 000 000 €	15 avril 2021

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 238-BIS-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

AGRÉMENTS FISCAUX PRÉVUS A L'ARTICLE 1465 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (10° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	15 000 000 €	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	15 000 000 €	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	15 000 000 €	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	15 000 000 €	15 avril 2021

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN MATIERE DE :

CONVENTIONS PREVUES A L'ARTICLE 795A DU CODE GENERAL DES IMPOTS (11° DE L'ARTICLE 1)

GRADE	NOM	Prénom	MONTANT	DATE
Administrateur général des Finances publiques	GAILLARDON	Emmanuel	Sans limitation de montant	18 janvier 2021
Administrateur général des Finances publiques	HUART	Yvan	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Administrateur des Finances publiques	ESTRUCH	Luc	Sans limitation de montant	1 ^{er} décembre 2020
Détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques	KARLE	David	Sans limitation de montant	1 ^{er} juin 2021
Administrateur des Finances publiques	THERASSE	Philippe	Sans limitation de montant	15 avril 2021

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00019

Délégation de signature pour l'Equipe
départementale de Renfort



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16 RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX

Délégation de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de l'équipe de renfort désignés ci-après :

- dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AABIZANE Doursaf	GUILLET Céline
ANDRE Deva	KHAOUANI Sophie
BAROZZI Isabelle	LORHO Marylin
BARRA Frédéric	LOUIS Ludovic
BOULIOL Philippe	MARNET-CORNUS Céline
BOURGE Bruno	MARTELLUCCI Thierry
BOYADJIAN André	MOUIREN Fabrice

CAUVIN Laurent	MOULIN David
CEROU Isabelle	NORRITO Vera
DEBLEVID Michèle	PIN Frédéric
DI CARLO Gérard	PONCET Pascal
DONDEYNE Didier	POSTEL David
EL JAZIRI Lamia	REOULET Laurent
FINOCCHIO Pierre	ROCHE Jacques
FRANCOIS Claudine	SANNA Magali
GIOANI Christophe	STANTINA Cyril
GLOT Eric	STANTINA Priscille
GROS Cédric	TOUATI Franck
GUIGUE-BLONDIAUX Carole	TRUMLER Bernard

- dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AZZABI Samira	LABROUSSE Yan
CHARVET Jean-Marc	LUGA Damien
DUBANT Jean-Marc	PERSAGER Marianne
EVEILLE Michel	POUPART DE NICOLAS Laurent
FIALON Françoise	RIGAL Olivier
FRANCOIS Karine	VELLUTINI Laurent
GAVELLOTTI Gérard	

Article 2

Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00016 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00011

Délégation de signature pour la gestion
domaniale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Arrêté portant subdélégation de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté n° 13-2021-06-30-00009 du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 30 juin 2021 accordant délégation de signature à Mme Catherine BRIGANT, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône;

Arrête :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à Mme Catherine BRIGANT, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 juin 2021 accordant délégation de signature à Mme Catherine BRIGANT sera exercée par M. Yvan HUART, directeur du pôle Expertise et Service aux Publics, s'agissant des opérations suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de L'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.	Art. L 3112-1, L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de L'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de L'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de L'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.

3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de L'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service du Domaine.	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940, Ordonnance du 5 octobre 1944.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Roland GUERIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales, ou à son défaut par M. Thierry HOUOT, inspecteur principal des Finances publiques, Mme Isabelle THERON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoints au responsable de la division des missions domaniales, M. Jean-Marc DEMATHIEUX, inspecteur des Finances Publiques, chef du pôle GPP uniquement pour les opérations relevant de la gestion et de la liquidation des successions vacantes et dans la limite de 100 000€.

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00009 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00013

Délégation de signature pour les avis
d'évaluations



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à :

- M. BARSELO Alain, inspecteur des finances publiques,
- M. CANESSA Claude, inspecteur des Finances publiques.
- Mme CRISTANTE Sylvie, inspectrice des finances publiques
- M. DROMARD Jean-Pierre, inspecteur des Finances publiques
- Mme FABRE-VALANCHON Véronique, inspectrice des Finances publiques,
- M. LONGCHAMPS Philippe, inspecteur des Finances publiques,
- M. MELLOUL Michel, inspecteur des finances publiques,
- M. OLMEZOGLU Arthur, inspecteur des Finances publiques
- Mme TOUTAIN Patricia, inspectrice des Finances publiques,

dans le cadre du département et dans la limite de 600 000 euros en valeur vénale et de 60 000 euros en valeur locative,

à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale.

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00007 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et dans les locaux de la division des missions domaniales, 52 Rue Liandier, 13008 Marseille et 10 avenue de la Cible, 13626 Aix-en-Provence cedex 1.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00012

Délégation de signature pour les encadrants



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à

- M. Roland GUERIN, administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division des missions domaniales,
- M. Thierry HOUOT, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Philippe ROUANET, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- Mme Isabelle THERON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

dans le cadre du département et sans limitation de seuil,

à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6, R.2331-2 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques,).

Art. 2. - Procuration est donnée à :

- M. Thierry HOUOT, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Philippe ROUANET, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- Mme Isabelle THERON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

dans le cadre du département et sans limitation de seuil,

à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (article R.163 et 3° de l'article R.158 du code du domaine de l'Etat).

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00006 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, et dans les locaux de la division des missions domaniales, 52 rue Liandier, 13008 Marseille et 10 avenue de la Cible, 13626 Aix-en-Provence cedex 1.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00010

Délégation de signature pour les successions
vacantes dans le département des
Bouches-du-Rhône



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Arrêté portant subdélégation de signature

Le préfet du département des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 13-2021-06-30-00007 du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 30 juin 2021 accordant délégation de signature à Mme Catherine BRIGANT, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à Mme Catherine BRIGANT, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 juin 2021 accordant délégation de signature à Mme Catherine BRIGANT, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Bouches-du-Rhône, sera exercée par M. Yvan HUART, directeur chargé du pôle Expertise et Service aux Publics.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Roland GUERIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales, ou à son défaut par M. Thierry HOUOT, inspecteur principal des Finances publiques ou Mme Isabelle THERON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoints au responsable de la division des missions domaniales.

Art. 3. - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- M. Jean-Marc DEMATHIEUX, inspecteur des Finances publiques,
dans la limite de 100 000€ ;

- M. Guillaume COLIN, contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Catherine FARRUGIA, contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Johanna BONDU, contrôleuse des Finances publiques,
dans la limite de 10 000€ ;

- M. Daniel ALLORO, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Sandrine DAGNEAUX, agent administratif principal,
dans la limite de 5 000€.

Art. 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00010 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Art. 5. -

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00009

Délégation spéciale de signature pour le Pôle
Expertise et Service Aux Publics



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Philippe THERASSE, administrateur des Finances publiques, en tant que responsable de la mission Conseil aux Décideurs Publics, reçoit procuration pour signer tous documents et correspondances relatifs à l'activité de ce service et opérer les validations y afférentes dans les outils informatiques dédiés.

M. Jean-Michel DAHAN-DOLADILLE, administrateur des Finances publiques adjoint, en tant que chargé de mission, reçoit procuration pour signer tous documents et correspondances relatifs à la participation du DRFIP au sein de la commission départementale de surendettement.

Mme BELZONS Dominique, inspectrice principale des Finances publiques, chargée de mission du pôle expertise et service aux publics.

1 – Pour la division de la fiscalité des particuliers et des professionnels

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de la division ou des services :

- Mme Carole BALACE, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division fiscalité des particuliers et des professionnels,

- M. Antoine AMSELLE, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Robert VIRGAL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- Mme Annick BARRAL, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Claire BELTRAMELLI, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Catherine COZEMA-SAMAMA, inspectrice des Finances publiques,
- M. Ahmed MEDKOUR, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Véronique LUCCHESI, contrôlease des Finances publiques,
- M. Xavier MARTINEZ, contrôleur des Finances publiques.

2 – Pour la division des Affaires foncières et de l'enregistrement

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de la division ou de ses services :

- Mme Pascale COSCO, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division des affaires foncières et de l'enregistrement,

- M. Hubert GOURMELON, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division des affaires foncières et de l'enregistrement,
- M. Jean-Paul VERAN, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- Mme Hélène CHAPPUT, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Patricia GONIN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Evelyne VERRON, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Lynda BENDJOURI, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Sabrina GARNIER, contrôlease des Finances publiques.

3 – Pour la division du Secteur Public Local

- M. Gérald AMBROSINO, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division du Secteur Public Local,

reçoit pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ou de ses services.

Reçoivent procuration pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la division du Secteur Public Local, en cas d'empêchement du chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers :

- M. Gilles BARBERO, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division du Secteur Public Local,

- M. Thierry ORACZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chargé de mission auprès de la division du Secteur Public Local,

- Mme Sandrine CAMELIO, inspectrice des Finances publiques,

- Mme Sonia FLORENT, inspectrice des Finances publiques,

- M. Eric GUEYRAUD, inspecteur des Finances publiques,

- M. Chadi HODALI, inspecteur des Finances publiques,

- M. Luc ORENGO, inspecteur des Finances publiques,

- M. Patrice PAOLI, inspecteur des Finances publiques,

- Mme Carole ROUANET, inspectrice des Finances publiques,

- Mme Isabelle VERGUES , inspectrice des Finances publiques.

4 – Pour la division missions domaniales

- M. Roland GUERIN, administrateur des Finances Publiques adjoint, chef de la division des missions domaniales,

reçoit pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ou de ses services.

- M. Thierry HOUOT, inspecteur principal des Finances publiques,

- M. Philippe ROUANET, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

- Mme Isabelle THERON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

reçoivent procuration pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la division des missions domaniales, en cas d'empêchement du chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers.

5 – Pour la division de l'Action et de l'Expertise financières

- Mme Anne-Marie FALCOT, administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division de l'Action et de l'Expertise financières,

reçoit pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ou de ses services.

Autorité de certification :

- Mme Anne-Marie FALCOT, administratrice des Finances publiques adjointe,

reçoit procuration en tant que responsable déléguée de l'Autorité de certification relative aux fonds européens, pour signer tous documents et correspondances relatifs à l'activité de ce service et opérer les validations y afférentes dans les outils informatiques dédiés.

- M. Thierry DEUTSCHE, inspecteur des Finances publiques,

- Mme Evelyne MARUENDA, inspectrice des Finances publiques,

- Mme REFALO-BISTAGNE Pauline, inspectrice des Finances publiques,

- M. Robert DIDIER, contrôleur des Finances publiques,

reçoivent également procuration pour signer tous les actes de procédure relevant de leurs fonctions et attributions (notamment les contrôles approfondis réalisés) et opérer les validations y afférentes dans les outils informatiques dédiés.

Article 2 : cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00005 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00016

Délégation spéciale de signature pour le Pôle
Juridique et Comptable



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégations de signature

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Pour la division Opérations comptables de l'État :

- M. Modou DIA, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division des Opérations comptables de l'État,

reçoit pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ou de ses services.

Reçoit procuration pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la division des Opérations comptables de L'État, en cas d'empêchement du chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers :

- Mme Jacqueline GINOUIER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques

reçoit également procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant les services.

Reçoivent procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service, tout acte de poursuite :

- M. Lionel CHAMPION, inspecteur des Finances publiques, chef du service Comptabilité générale de l'État,

- Mme Audrey DELHOUM, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service Comptabilité des recettes,

- M. Bertrand LEGROS, inspecteur des Finances publiques, chef du service Dépôts et services financiers.

Reçoit procuration pour signer les ordres de paiement, les autorisations de paiement, les autorisations de paiement pour mon compte, les certificats divers, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recettes ou de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et certificats de non-opposition en ce qui concerne les affaires relatives à leur service :

- Mme Martine CARRERE, contrôeuse principale des Finances publiques,

Reçoit procuration pour les affaires relatives au service, et en cas d'empêchement de son chef de service, sans que cette condition soit opposable aux tiers :

- M. Philippe VAPILLON, contrôleur principal des Finances publiques au service Dépôts et services financiers.

2 – Pour la division Dépenses de l'État

- Mme Géraldine BAZIN, administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division des dépenses de l'État,

reçoit pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa division ou de ses services.

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou service ainsi que procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service :

- Mme Chrystel SIVIEUDE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service Contrôle du Règlement / Service Facturier,

- M. Franck MEMBRIBE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division Dépenses de l'État, reçoit également procuration pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la division des Dépenses de l'État, en cas d'empêchement du chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers,
- Mme Cécile BARCELLONA, inspectrice des Finances publiques, responsable du Centre de Gestion des Retraites par intérim,
- M. Jean-Etienne CORALLINI, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Liaison- rémunérations Métiers Paye 1 et responsable du service Liaison-rémunérations Métiers Paye 2 par intérim,
- Mme Isabelle DIMEGLIO, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du service Dépenses,
- Mme Pascale GALLO, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du service Dépenses,

Reçoivent procuration pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service :

- Mme Monique CARRERE, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Claudine GERBEAU, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Elisabeth GUARESE, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Valérie MARTINEZ, contrôlease principale des Finances publiques,
- M. Christophe PETEL, contrôleur principal des Finances publiques,
- M. Patrick BOUTTET, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Chrystèle CLAIRE, contrôlease des Finances publiques,
- M. Thierry GALLO, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Fabienne GARIGLIO, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Patricia LEBRETON, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Sandrine PONS, contrôlease des Finances publiques.

Reçoivent procuration pour signer les certificats de remise de titres de pension, les accusés de réception, les significations d'opposition et certificats de non-opposition, les bordereaux et lettres d'envoi, et en ce qui concerne les affaires relatives à leur service, et en cas d'empêchement de leur chef du service :

- M. Fabien BOTTALE, contrôleur principal des Finances publiques, au Centre de Gestion des Retraites,
- Mme Brigitte SALVIN, contrôlease principale des Finances, au Centre de Gestion de Retraites,
- Mme Isabelle BAUDEAN, contrôlease des Finances publiques, au Centre de Gestion des Retraites,
- Mme Chrystel CAUDRON, contrôlease des Finances publiques, au Centre de Gestion des Retraites,
- Mme Michèle FREDIANI, contrôlease des Finances publiques, au Centre de Gestion des Retraites,
- Mme Martine ROUAS, contrôlease des Finances publiques, au Centre de Gestion des Retraites,
- Mme Sandrine ROUGER, contrôlease des Finances publiques, au Centre de Gestion des Retraites,
- M. Jean-Claude ZUCCHETTO, contrôleur principal des Finances publiques, au Centre de Gestion des Retraites,

3 – Pour la division du Contrôle fiscal

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou services :

- M. Martin SACRE, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division du Contrôle fiscal,
- Mme Sylvie LANGEVIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de division du contrôle fiscal,
- Mme Anne PIETRI, inspectrice principale des Finances publiques, cheffe du PCR,
- M. Christian BOCQUET, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Myriam BOURNONVILLE, inspectrice des Finances publiques
- M. Patrick CANDAU, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Nathalie MIRANDA, inspectrice des Finances publiques
- M. Eric PIANA, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Sandrine STAVY, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Marie CIRENCIEN, inspectrice des Finances Publiques,
- M. Olivier JOURDAN, inspecteur des Finances publiques,
- M. Daniel TAPIN, contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Anne BRUNELLO, contrôleuse des Finances publiques.

4 – Pour la division Recouvrement

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou services :

- Mme Franciane MOURGAPAMODELY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Recouvrement,
- M. François-Xavier DANESI, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division Recouvrement,
- Mme Isabelle JOUVE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Recouvrement,
- Mme Ingrid BOSSAERT, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Alexia FERRA, inspectrice des Finances publiques,
- M. Geoffroy GALDIN, inspecteur des Finances publiques
- Mme Sylviane KUPEYAN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Noémie MARTIN, inspectrice des Finances publiques,
- M. Olivier RANGUIS, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Recettes Non Fiscales.
- M. David BAUDET, contrôleur principal des Finances publiques, adjoint au chef de service recettes non fiscales,
- Mme Magali MAREDI, contrôleuse des Finances publiques, adjointe au chef de service recettes non fiscales.

5 – Pour la division Affaires juridiques

Reçoivent pouvoir pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou services :

- M. Stéphane BOURDON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques,
- M. Xavier BOSCH, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division des Affaires juridiques,
- Mme Odile DULOT, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des Affaires juridiques,
- M. Frédéric ZACHAREWICZ, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division Affaires juridiques,
- Mme Christine RIVETTI, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Affaires juridiques,
- Mme Blandine ADAM, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Faustine ALLANCHE, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Isabelle ANSELME, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Hélène BARTS, inspectrice des Finances publiques,
- M. Cyrille BERTHELEMY, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Alexandra BOEUF, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Marlène BOURRAS, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Edith BRUNI-LEFEVRE, inspectrice des Finances publiques,
- M. Thierry COURTOT, inspecteur des Finances publiques,
- M. Alain CROUZET, inspecteur des Finances publiques,
- M. Guillaume DANY, inspecteur des Finances publiques.
- M. Eric DIAZ, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Maryline FLANDERINCK-VASSEUR, inspectrice des Finances publiques,
- M. Cyril FRANCHETTO, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Virginie GUERIN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Chloé JOURNIAC, inspectrice des Finances publiques,
- M. Bruno LANDI, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Laurence MANATTINI-CROUZET, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Magali MARCELIN, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sabrina MEHRAZ, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Nathalie PAYET, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Julie RUIZ, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sophie SANCHEZ, inspectrice des Finances publiques,

- M. Alexandre VIEL, inspecteur des Finances publiques,
- Mme Valentine DE GRIGORIEFF, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Josselyne JOULIE, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Véronique NOEL, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Jocelyne RIGAL, contrôleuse des Finances publiques,
- Mme Annie SEGAUD, contrôleuse des Finances publiques,
- M. Jean-Louis SOURDEAU, contrôleur des Finances publiques.

Article 2 : cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00014 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00007

Délégation spéciale de signature pour les
missions rattachées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation spéciale de signature pour les missions rattachées

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction générale des Finances publiques de Provence- Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Mission départementale Risques et Audit :

M. Jean-Jacques RUSSO, administrateur des Finances publiques, responsable départemental risques et audit,

M. Nicolas HIRTZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques et Mme Camille MATHIS, inspectrice des Finances publiques, sur les activités relevant de la cellule qualité comptable et de la fonction « risques »,

En outre, une délégation spéciale concernant la signature des procès-verbaux de remise de service est accordée à :

- Mme Dominique BELZONS, inspectrice principale des Finances publiques,

- Mme Martine DEVESA, inspectrice principale des Finances publiques,

- M. Eric GAUTHIER, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Jacques LE BRIS, inspecteur principal des Finances publiques,
- Mme Anne-Marie MELY-QUEVILLY, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mme Fatima MOSBAH, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Frank ROGNON, inspecteur principal des Finances publiques,
- Mme Marie-Françoise POROT-PISELLA, inspectrice des Finances publiques,

2. Pour la mission cabinet-communication :

Mme Anne CREVEL, administratrice des Finances publiques adjointe,
Mme Sophie BOURDONCLE, inspectrice des Finances publiques.

3. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

M. Jean-Marc NIEL, administrateur général des Finances publiques, responsable régional de la politique immobilière de l'État,

M. Stéphane COUSSEAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au RRPIE

M. Mathieu PROCACCI, ingénieur des travaux publics de l'État.

Article 2 : Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00003 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00018

Délégation spéciale du Pôle Pilotage et
Ressources



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation spéciale de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 4 juin 2021 portant nomination de Mme Catherine BRIGANT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 7 juin 2021 fixant au 1^{er} juillet 2021 la date d'installation de Mme Catherine BRIGANT dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à:

M. Thierry MICHAUD, administrateur des Finances publiques, chargé de mission auprès de la directrice du pôle pilotage et ressources.

1. Pour la Division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

M. Jean-Michel ALLARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle,

M. Lilian CASSAULT, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle,

Mme Caroline LEGRAND, inspectrice des Finances publiques,

Mme Fabienne PERON, inspectrice des Finances publiques

Mme Anne SANCHEZ, inspectrice des Finances publiques

Mme Pilar SCHULER, inspectrice des Finances publiques

2. Pour la Division Budget, logistique :

Mme Catherine DAGUSE, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, logistique,

M. Stéphane WILLIG, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division Budget, logistique,

M. Patrick NAVARRO, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chargé de mission,

Mme Nathalie JEANGORGES, inspectrice des Finances publiques,

M. Philippe GALLO, inspecteur des Finances publiques.

3. Pour la Division de l'Immobilier et conditions de travail :

M. Christophe RACOUCHOT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de l'Immobilier et des conditions de travail,

Mme Aline FABRE, inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Laurence CRISTOFINI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

Mme Valérie DAYAN, inspectrice des Finances publiques,

Mme Chantal DELONCA, inspectrice des Finances publiques,

Mme Maryline FRAUCIEL, inspectrice des Finances publiques,

M. Laurent HAUTCLOCQ, inspecteur des Finances publiques,

Mme Elodie MARY, inspectrice des Finances publiques,

Mme Clara OLIVA, inspectrice des Finances publiques,

M. Gilles GABRIEL, contrôleur principal des Finances publiques.

4. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion et qualité de service :

Mme Anne CREVEL, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion et Qualité de service,

M. Florent FERNANDEZ, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion et Qualité de service,

Mme Christine GAMBINI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

Mme Nathalie MAYEUL, inspectrice des Finances publiques,

Mme Joëlle MAZARD, inspectrice des Finances publiques,

Mme Magali VOUILLON, inspectrice des Finances publiques.

Article 2 : Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2021-06-01-00018 du 1^{er} juin 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n°13-2021-150 du 1^{er} juin 2021.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT

Direction générale des finances publiques

13-2021-07-01-00020

Nomination du Conciliateur fiscal départemental
et de ses adjoints



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE
16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu l'instruction du 12 juillet 2012 relative à l'organisation de la mission conciliateur,

Décide :

- M. Luc ESTRUCH, administrateur des Finances publiques, adjoint du directeur du pôle juridique et comptable est désigné conciliateur fiscal du département des Bouches-du-Rhône ;
- M. Stéphane BOURDON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des affaires juridiques est désigné conciliateur fiscal départemental adjoint ;
- Mme Odile DULOT, inspectrice principale des Finances Publiques est désignée conciliateur fiscal départemental adjoint ;

Cette décision abroge la décision du 1^{er} juin 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

A MARSEILLE, le 1^{er} JUILLET 2021

L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône

signé
Catherine BRIGANT